	Accompagnement technique :	Réalisation de l'étude :
	<p align="center">SYNDICAT CHÈRE DON ISAC</p>	

Notice Inventaire bocager

Dans quel cas de figure les entités sont-elles cartographiées ?

On cartographie les entités	On ne cartographie pas les entités
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Interface Agricole/Agricole ✓ Interface Agricole/Boisement (dans les cas où une gestion différenciée existe entre le boisement et la haie périphérique) ✓ Interface Agricole/Eau (linéaire ou surfacique) ✓ Interface Agricole/Zone urbanisée ✓ Interface Agricole/Voirie 	<p>A l'intérieur des zones urbanisées, ou plus globalement lorsque l'entité ne se trouve pas à l'interface d'une zone agricole (ou une zone susceptible de le redevenir agricole dans un futur proche).</p>



Quels sont les éléments cartographiés ?

Haies

- entité linéaire à plat, en creux ou sur talus,
- végétation arbustive et/ou arborescente + éventuellement autres ligneux
- emprise maximale en largeur ≤ 10 mètres



Talus

- levée de terre linéaire,
- hauteur ≥ 50 cm

Alignements d'arbres

- linéaires bocagers constitués d'essences arborées
- sans liaison arbustive



Surfaces boisées

- entités surfaciques où la couverture en essences arborées $> 10\%$
- ne concernent pas les parcelles de landes et fourrés sans essence arborée
- entité linéaire boisée > 10 m = surface boisée



Arbres isolés

- arbres (ou petits groupements d'arbres) de taille significative,
- isolés et en dehors des aires urbanisées

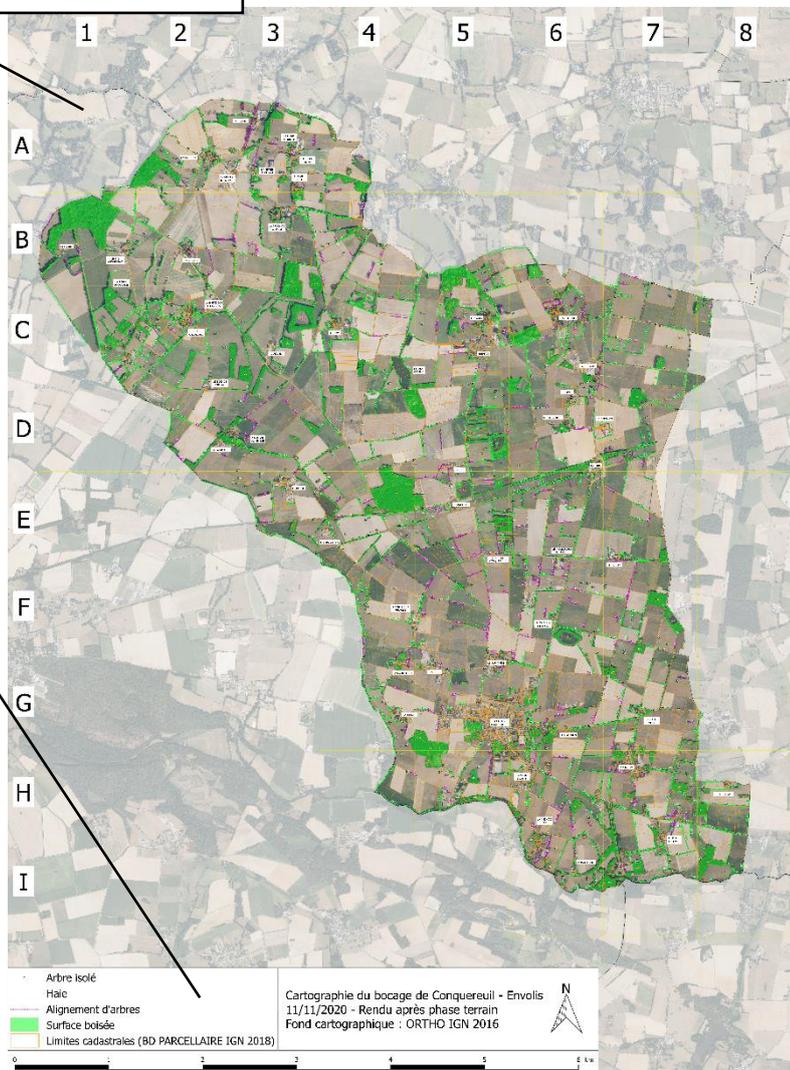


Documents mise à disposition pour la consultation

Matrice par système « LETTRE + CHIFFRE » pour identifier les secteurs dans vos remarques

CARTE

Légende de la carte



CAHIER DE DOLEANCES

Feuille de recueil de remarques
Consultation de la carte du pré-inventaire bocager
 Commune de FEGREAC

Veuillez laisser vos questions et/ou remarques concernant les éléments bocagers (haies, talus, alignements d'arbres, arbres isolés) identifiés sur la carte. Vos remarques seront examinées par le Bureau d'études et pourront faire l'objet d'un échange voire d'une contrevisite si nécessaire.

DATE de dépôt de la remarque	N° de l'élément (obligatoire)	Nom du secteur (ex: A3)	Nom et prénom de l'auteur de la remarque	Adresse	Numéro de téléphone	Adresse mail	Question / remarque / motif de la demande

